

Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues, octobre 2018



Cette livraison des *Gazouillis des Avenues* reproduit de larges extraits du rapport moral présenté par le président de l'association des Avenues de Compiègne, Éric Georgin, lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le samedi 9 juin 2018, à la salle de l'Orangerie des Grandes Écuries du roi. Ce rapport a été adopté – à l'unanimité – par les 63 adhérents présents (sur les 154 membres que compte l'association en 2018).

L'association des Avenues de Compiègne s'inscrit dans une tradition bicentenaire de valorisation du quartier des Avenues

Notre quartier est né de l'engagement d'un groupe de propriétaires du faubourg Hurtebise qui se mobilisèrent, sous la monarchie de Juillet, pour demander à la municipalité de Compiègne – moyennant des sacrifices financiers de leur part – un plan d'alignement afin d'encadrer le développement de la partie la plus attractive de la ville, bien commun des Compiégnois. En parallèle, un certain nombre de « Grands Notables » (André-Jean Tudesq) firent bâtir, sous le Second Empire – qui fut le second « âge d'or » de Compiègne après le Siècle de Louis XV – des villas et des « petits châteaux » (François Callais) pour la chasse et la villégiature, alors que notre ville revenait sous les feux de l'actualité nationale et internationale pendant les séjours de la Cour de Napoléon III, lors des « Séries de Compiègne ». (Voir sur ce point le *Bulletin des Avenues* n° 7 et la conférence d'Éric Anceau, « Napoléon III, Eugénie et Compiègne », que nous allons publier en brochure dans notre collection *Le Promeneur des Avenues*).

L'acte de naissance de notre quartier est conservé aux Archives municipales de Compiègne, et j'y vois indirectement l'acte de naissance de notre association, tant la continuité des projets est flagrante :

21 novembre 1843. Pétition de propriétaires du faubourg Hurtebise

« Monsieur le Maire,

Les soussignés Propriétaires de terrains jardins et maisons sis dans le faubourg Hurtebise, convaincus des avantages que trouverait la Ville à voir des maisons se construire dans leur faubourg, dont l'élévation et la situation près des promenades [les Avenues] leur paraît offrir de plus grands attraits que le faubourg si éloigné de St Germain ;

Ayant la confiance que ces résultats seraient facilement obtenus si ce faubourg était dès aujourd'hui soumis à un plan d'alignement dont les percemens de rue (*sic*) faciliteraient les constructions, ils ont l'honneur de vous prier d'exposer au Conseil [municipal] les offres qu'ils font de concourir à ce but par des sacrifices de terrains et d'argent, en échange desquels les soussignés ne demandent autre chose que de voir arrêté pour l'avenir un plan d'alignement général dont l'exécution se faisant à la longue n'entraînerait la Ville dans de faibles dépenses de terrains qu'au fur et à mesure des constructions. (...) »

Des propriétaires qui, par civisme et souci de leur patrimoine – parfois l'intérêt particulier de citoyens lucides est le meilleur appui de l'intérêt général –, se mobilisent pour valoriser leur cadre de vie et servir l'intérêt de leurs concitoyens, en demandant l'appui éclairé de la municipalité (tout en cherchant à

ménager les deniers publics) : n'est-ce pas la définition même des buts de notre association ? Comme on le voit, l'association des Avenues de Compiègne peut se réclamer d'une tradition bicentenaire.

Quoi de neuf sur les Avenues ?

La municipalité et les services de la Ville nous ont libéralement accueillis tout au long de l'année, et nous les en remercions. Nous avons ainsi rencontré par deux fois – le 9 septembre 2017 et le 31 mai 2018 – M. Marini, maire de Compiègne, puis, le 18 mai dernier, M. Foubert, premier adjoint au maire chargé de l'urbanisme et M. Huet, nouveau secrétaire général des services de la ville, puis enfin, le 1^{er} juin 2018, M. Minetto, directeur de l'Espace urbain de la ville et de l'agglomération de Compiègne. (Un autre rendez-vous, avec M. Hanen, adjoint au maire chargé de la voirie municipale a eu lieu après l'Assemblée générale de notre association, le 23 juin 2018).

Ces entretiens répétés nous ont permis de faire, à plusieurs reprises, un tour d'horizon de notre quartier, et de revenir sur diverses questions pendantes (qui n'ont pas beaucoup avancé depuis notre dernière Assemblée générale de juin 2017) :

Quid des Grandes Écuries du roi ?

Le projet de musée hippomobile semble définitivement abandonné. Mais il faudra du temps pour que cet abandon soit officialisé. Pour l'heure, la municipalité entretient à grands frais ces bâtiments en piteux état, y loge – à titre onéreux – des membres du personnel municipal (afin de maintenir une présence permanente, sécurité oblige), et y organise de nombreuses manifestations – ce qui transforme régulièrement l'avenue de la Résistance en parc de stationnement anarchique,

entraînant son inquiétante dégradation. L'association des Grandes Écuries du roi, elle, a la responsabilité des écuries, qui accueillent quelques chevaux de propriétaires, mais bien peu...

Y a-t-il un plan B pour l'ancien dépôt d'étalons ? M. Marini évoque un projet hôtelier – récurrent semble-t-il –, dans la lignée du programme de « Paradores de turismo de España » qui, à l'initiative du roi Alphonse XIII, conduisit à la transformation – à partir de 1928 – de châteaux, de monastères et d'autres édifices historiques en hôtels de grand luxe. Le haras de Compiègne connaîtrait ainsi le sort de celui de Strasbourg, situé en bordure du quartier de « La Petite France », qui est aujourd'hui un hôtel quatre étoiles, l'Hôtel Les Haras... mais sans chevaux ni écuries. Imagine-t-on en effet un hôtel de luxe saturé d'une puissante odeur de crottin ? À moins que les anciennes Grandes Écuries du roi n'accueillent un relais d'étape et de tourisme équestre. Une rapide consultation du site de la FRETE (Fédération française des Relais d'Étape et du Tourisme Équestre) n'est guère rassurante sur ce point : ces relais sont souvent des fermes d'intérêt médiocre, ou en tout cas des bâtiments peu prestigieux (à de rares exceptions près), généralement localisés à la campagne, comme cela se comprend facilement. Le site de Compiègne ne semble donc guère convenir à un tel projet.

Le coût d'entretien des bâtiments étant très lourd pour les finances municipales, nous formons le vœu que ce fleuron du patrimoine hippique compiégnais et français ne soit pas transformé à terme en logements, sans aucune présence équestre, et sans respect pour ce lieu historique (dont bien peu d'éléments sont classés : l'association des Avenues de Compiègne ne devrait-elle pas d'ailleurs se mobiliser pour faire classer l'ensemble de ces bâtiments, qui ont suscité il y a peu l'intérêt enthousiaste de Stéphane Bern ?).



Visite des Grandes Ecuries du roi lors de l'AG du 6 juin 2015. Photo Garry Webb.

Quid de l'emprise de la maison d'arrêt ?

Nil novi sub sole. L'ancienne maison d'arrêt, construite sous le Second Empire par l'architecte Charles Le Cœur, va être vendue par l'administration des Domaines (DIE). À quel horizon ? Dieu seul le sait. Des maisons ou de petits immeubles seront donc construits. L'architecte des bâtiments de France semble en tout cas souhaiter le maintien du portail d'entrée — qui n'est pas sans mérite en effet (quoiqu'il ne soit pas d'origine), ainsi que des murs d'enceinte, qui seraient toutefois rabaissés, cela va sans dire.

Quid du golf ?

Une procédure est en cours entre l'actuel propriétaire des lieux — la Société des courses de Compiègne — et l'ancien locataire, l'association qui gère ce golf créé en 1896, premier golf d'initiative française, qui accueillait les épreuves de cette discipline sportive lors des Jeux olympiques de 1900. Cette procédure, tant qu'elle n'est pas achevée, rend impossible tout aménagement des lieux. Peut-on espérer le maintien d'un golf de quelques trous ? Peut-on espérer la réhabilitation de l'ancien *club-house* du tennis (qui partageait avec le golf l'emprise du champ de courses) ou celui-ci est-il à terme menacé (du fait des travaux à réaliser, à hauteur de 300 000 euros, semble-t-il) ?

Non à la privatisation, à la « bagnolisation » et à la « banlieusardisation » d'un espace public classé depuis près d'un siècle

L'éditorial de la dernière livraison du *Bulletin des Avenues* était intitulé « Un vent mauvais ... [souffle sur les Avenues] ». Ce texte m'a valu de nombreux messages électroniques et courriers d'approbation, sans compter les manifestations de soutien — parfois enthousiastes ! — de nos adhérents ou sympathisants au hasard de mes balades dans Compiègne. Je vous en remercie bien vivement. Je veille en effet à être le fidèle interprète des vœux des membres de notre association. De fait, vos inquiétudes sont nombreuses et fondées.

Dans la motion que vous aviez approuvée à l'unanimité lors de notre précédente Assemblée générale, le 10 juin 2017, nous avons attiré l'attention du maire de Compiègne sur le développement inquiétant du stationnement anarchique sur les Avenues, et particulièrement sur l'avenue de la Résistance. Aucune mesure concrète pour mettre fin à cette nuisance — dont vous vous plaignez toujours régulièrement auprès de moi — n'a été malheureusement prise à ce jour. Nous le déplorons. Certain propriétaire riverain a même obtenu l'aménagement d'un accès privé pour garer son encombrant véhicule devant chez lui, alors même qu'il n'a pas de garage et qu'il pourrait très bien stationner à proximité immédiate rue de Lancry ! Cette appropriation à usage personnel, par un particulier peu scrupuleux et indélicat, d'un espace public classé en 1933, 1934 et 1994, a été le coup d'envoi d'incivilités de plus en plus nombreuses sur cette avenue (avant que cet exemple ne soit suivi sur d'autres) : on ne compte plus les visiteurs de notre quartier — craignant sans doute pour la sécurité de leurs véhicules s'ils les garent sur les aires de stationnement aux abords du château — qui stationnent de manière anarchique sur les « Belles Allées »



Visite de la maison d'arrêt de Compiègne le 5 mars 2016. Photo Garry Webb.

(Gaspard Escuyer), gênent la promenade des Compiégnois, et démultiplient ainsi les fondrières, obligeant les services de la Ville à planter toujours plus de ces plots métalliques — quelquefois en bois —, de toutes tailles et de toutes sortes, inutiles et disgracieux qui déparent nos Avenues, les banalisent et les vulgarisent. Cette « bagnolisation » des Avenues est l'un des grands sujets de préoccupation de notre association, avec le dépôt de déchets divers, hors des jours de collecte, qui font trop souvent de l'avenue de la Résistance une décharge à ciel ouvert.

L'autre sujet de préoccupation dont vous m'entretenez le plus régulièrement est plus inquiétant encore : voitures flambées sur les parkings — parcs aurait dit François Callais — devant le château, voitures flambées aux abords du garage Salin, voitures flambées rue de Lancry, rue de La Madeleine, avenue Thiers ou devant le Haras. Et maintenant maison incendiée rue de l'Orangerie... (prélude à la construction d'un immeuble ? Nombre de nos adhérents le redoutent...). Nos Avenues partagent aujourd'hui la même angoisse que certaines banlieues trop connues, et pour les mêmes raisons : comment ne pas déplorer la « banlieusardisation » de nos Avenues ?

Pour finir, je rappellerai, comme au début de cet exposé, que notre association aspire à être une force de proposition. Une commission composée de membres volontaires — manifestez-vous à moi si vous êtes intéressés ! — sera chargée d'élaborer des suggestions pour maintenir la qualité de vie sur nos Avenues (après avoir vérifié leur faisabilité avec des services de la Ville). Une réunion de concertation — interne à notre association — pour débattre de ces propositions, les valider ou les modifier, aura lieu dans un second temps, le samedi 17 novembre 2018 à 10 h 30, salle 4 de l'annexe de la mairie (4, rue de la Surveillance). Enfin, avant les élections municipales du printemps 2020, nous soumettrons ces doléances au maire de Compiègne, ainsi qu'aux candidats déclarés à ces élections, en espérant qu'ils voudront bien prendre l'engagement de les mettre en œuvre, une fois élu ou réélu, pour le bien de tous les Compiégnois et la satisfaction des amoureux de notre ville.

Notre association est certes très soucieuse de ménager les deniers public – nous avons toujours refusé de demander des subventions à la municipalité –, mais nous considérons qu'il n'y a pas de raison pour que les riverains des Avenues – qui sont lourdement frappés de taxes diverses et contribuent donc généreusement aux Finances publiques –, soient négligés au nom d'une solidarité qu'ils ne récusent pas – ils y participent largement –, mais qui est trop souvent à sens unique (et ils le déplorent): *I want my money back!*

Remerciements au maire de Compiègne

Monsieur le Maire,
Les 63 membres de l'Association des Avenues de Compiègne (sur un peu plus de 150 membres actifs), réunis pour leur Assemblée générale ordinaire le samedi 9 juin 2018, à la salle de l'Orangerie des Grandes Écuries du roi, tiennent à vous remercier de l'attention que vous avez constamment portée, tout au long de l'année 2017 et en 2018, à leurs demandes et aux publications de leur association.

Ils vous remercient en particulier pour les rencontres que vous avez bien voulu programmer avec M. Foubert, premier adjoint chargé de l'urbanisme et M. Huet, directeur général des services de la ville de Compiègne, puis avec M. Minetto, directeur de l'Espace urbain de la ville et de l'agglomération de Compiègne, qui ont été des étapes importantes vers la for-

mulation des propositions que leur association sera amenée à vous soumettre pour faire cesser le stationnement sauvage sur les Avenues – qui est une privatisation par des riverains et des visiteurs indécents d'un espace public classé à l'heure où le « tout automobile » est légitimement remis en cause par la pressante nécessité de mettre en œuvre un développement durable –, le dépôt d'ordures et de déchets divers en dehors des jours de collecte, ainsi que pour le remplacement des plots en métal disgracieux et souvent inutiles qui déparent les Avenues – particulièrement l'avenue de la Résistance –, au profit d'autres solutions plus valorisantes et efficaces (des lisses en béton peint en blanc notamment). Il en va de l'attractivité de Compiègne pour les touristes qui visitent notre ville, pour les Compiégnois qui se promènent sur les Avenues et pour les nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer dans notre quartier pour son cadre de vie, qu'ils veulent voir préservé, de même que la valeur vénale de leur bien.

L'association des Avenues de Compiègne vous remercie enfin d'avoir accepté le principe d'une réunion publique où seront présentées les propositions de notre association pour préserver et améliorer le cadre et la qualité de vie des Compiégnois, des riverains des Avenues, des touristes et des visiteurs occasionnels de Compiègne, réunion au cours de laquelle vous avez bien voulu accepter de répondre aux questions posées par les membres de notre association.



Une maison vient d'être incendiée rue de l'Orangerie alors qu'elle était inhabitée et que l'électricité était coupée: notre quartier va-t-il connaître les mêmes dérives que certaines banlieues trop connues? Non à la « banlieusardisation » des Avenues! Photo Éric Georgin.

À NOTER SUR VOS AGENDAS

Samedi 17 novembre 2018 à 10 h 30, salle 4 de l'annexe de la mairie, 2 rue de la Surveillance

États généraux de l'association des Avenues de Compiègne
et dernière étape de la rédaction du cahier de doléances que nous remettrons au maire de Compiègne
et aux candidats aux élections municipales de 2020